

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées\\_CNAM FG 15](#)  
(2)[Item Jean-Baptiste André Godin à monsieur Lucq, 12 février 1849](#)

## Jean-Baptiste André Godin à monsieur Lucq, 12 février 1849

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Les relations du document

**Collection Correspondant.e.s**

[Lucq \(Ad.\) et Rosa](#) *est destinataire de cette lettre*

---

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familièstère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)  
DroitsFamilièstère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[12 février 1849](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Lucq \(Ad.\) et Rosa](#)

Lieu de destinationMaubeuge (Nord)

### Description

RésuméApprovisionnement en fonte des Fonderies et manufactures Godin-Lemaire. Godin remet 5 billets de banque d'un montant total de 2 700 F à Lucq. Il fait remarquer à Lucq que le fret des deux bateaux est d'un prix élevé et demande une réduction sur les factures.

SupportLe récépissé de lettre recommandée, daté du 12 février 1849, est collé dans la marge de la copie.

## Mots-clés

[Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Fonte](#), [Transport de marchandises](#)

## Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomLucq (Ad.) et Rosa

GenreNon pertinent

Pays d'origineFrance

ActivitéCommerce

BiographieNégociant en charbon, marbre et ardoises à Maubeuge (Nord) au milieu du XIXe siècle, distributeur d'appareils de la manufacture Godin-Lemaire.

## Informations sur le document source

CoteFG 15 (2)

Collation1 p. (299b)

Nature du documentCopie manuscrite

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 26/04/2023

---

1849

299

Maubourg  
Fevrier 12

Monsieur R. Luy

conformément a votre bonoin du 9 et  
les sous a plus cinq billets de  
cent a la somme de fr 2400,  
m'avez réceptés par le prochain



après examen de l'état de compte que vous  
m'avez adressé le fruit de ces deux balaus me  
paraît très élevé je trouve en effet après soustraction  
des droits d'usage et de la quasi en douane, qu'il  
relève pour les 40 premiers Tommeus a fr 9,30  
et a 460 pour le dernier <sup>balaus</sup> le devis que j'ai  
dernier recours a vos bons offices a l'occasion  
me feroit voir avec plaisir une réduction sur  
ces deux frs

agréz M m d d

Pérouse  
12

Monsieur

Gouret

Malgré mon desir de voir terminer mon  
procès en contrefaçon je n'ai pu vaincre les  
lenteurs qui ont retardé le jugement du tribunal  
de Paris je ne pourrais donc rien vous dire  
aujourd'hui j'attends encore la publication du  
jugement qui me effectivement donne gain de  
cause <sup>mais</sup> je ne vois rien qui puisse d'opposer a  
ce que vous pressiez pour pour plaider car il me  
semble que le jugement est la seule pièce qui  
vous soit nécessaire je serai pourtant obligé d'enlever  
une double expédition car j'ai moi même  
interjeté appel du jugement fonde sur la  
fausse interprétation qui y est faite des dommages  
et intérêts qui me sont dus

faites moi connaître la division prise par le  
tribunal afin que je me mette en mesure de  
vous remettre les pièces nécessaires  
vulgaris au 16 mes B

1849  
Monsieur  
Fevrier 12

Monsieur R. Lueg  
conformement a votre honneur du 9 et  
je vous remets sous ce pli cinq billets de  
banque solvant a la somme de fr 2400,  
dont vusitez m'excuser receptiv par le prochain  
courrier

après examen de l'état de compte que vous  
m'avez adressé le fait de ces deux balcons me  
paraît très élevé je trouve en effet après soustraction  
des droits d'usage et de la plus en valeur qu'ils  
sont pour les 61 premiers termes a fr 9,30  
et a 460 pour le dernier le devis que j'ai  
dernier recour a vos bons offices a l'occasion  
me feroit voir avec plaisir une réduction sur  
ces deux fr

agréz M. m. s. s.  
Péronne Monsieur Gomet

12  
Malgré mon désir de voir terminer mon  
procès en conciliation je n'ai pu vaincre les  
tentatives qui ont retardé le jugement du tribunal  
de versins je ne pourrais donc rien vous dire  
aujourd'hui j'attends encore l'expédition du  
jugement qui me espère d'un gain de  
cause <sup>mais</sup> je ne vois rien qui puisse s'opposer a  
ce que vous voudriez pour pour plaider car il me  
semble que le jugement est la seule pièce qui  
vous soit nécessaire je serai pourtant obligé d'en faire  
une double expédition car j'ai moi même  
interjeté appel du jugement fondé sur la  
fausse interprétation qui y est faite des dommages  
et intérêts qui me sont dus

faites moi connaître la décision prise par le  
tribunal afin que je me mette en mesure de  
vous remettre les pièces nécessaires  
vulzig ag M. m. s. s.

ARTICLE 6  
de l'ordonnance du 21 juillet 1844.  
La perte ou le retard d'une lettre recom-  
mandée ne donnera lieu à aucun recours envers  
l'administration des postes ou ses agents.